

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 10/01/2023



ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 9 janvier 2023
Délibération n°2023-01

Objet de l'affaire : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 septembre 2022

Date de convocation : 19/12/2022

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'Agence Technique Départementale de l'Aude

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 septembre 2022, joint en annexe,

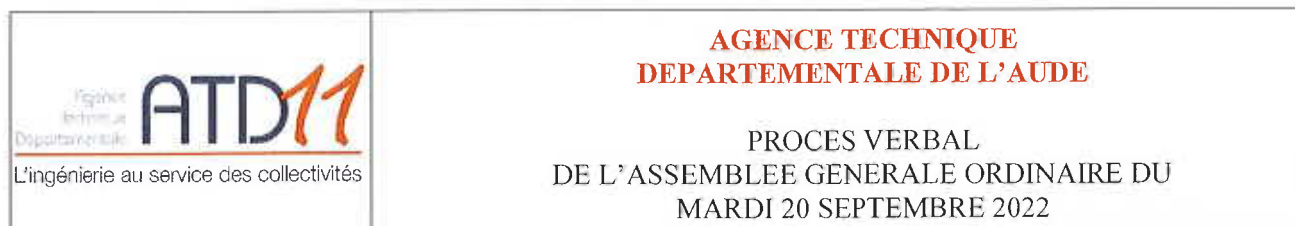
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 septembre 2022 tel que présenté en annexe,

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ



I. INTRODUCTION

Madame la Présidente, Hélène SANDRAGNÉ, accueille les membres de l'assemblée et remercie les nombreux présents en salle.

Madame la Présidente annonce l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022
- Décision modificative N°1 – 2022
- Modification de la grille tarifaire des adhésions et prestations
- Rapport d'activité : présentation de quelques projets 2021
- Questions diverses

Madame la Présidente remercie Madame Céline MEINIER qui est nommée secrétaire de séance.

II. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 2022 a été adressé aux adhérents. Le PV n'appelant pas d'intervention ou de remarques, Mme la Présidente fait procéder à son adoption.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°2 : Décision modificative N°1 – 2022

Mme la Présidente propose de prendre une décision modificative au budget prévisionnel 2022, à fin d'ajustement du chapitre 012 relatif aux charges de personnel.

Il est proposé une augmentation de 30 000€ par rapport à ce qui avait été initialement prévu, répartie comme il suit :

Art. 64111 – Rémunération principale titulaire	+19 000€
Art. 64131 – Rémunération non titulaire	+ 5 000€
Art. 6453 – Cotisation aux caisses de retraite	+ 6 000€

Il s'agit de répondre à certaines évolutions non connues au moment du vote du budget prévisionnel, notamment l'augmentation du point d'indice, et surtout le remplacement d'un agent pour congés de maternité.

Ainsi, le budget prévisionnel qui découle de cette décision modificative est le suivant :

Section de fonctionnement			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Chapitre 011	122 000,00	Chapitre 70	450 000,00
Chapitre 012	610 000,00	Chapitre 74	250 000,00
Chapitre 65	9 000,00	Chapitre 013	100,00
Chapitre 67	3 000,00	002	306 791,00
Chapitre 022	5 000,00		
Chapitre 042	3 427,98		
Sous Total	752 427,98	Sous Total	1 006 891,00
Section d'investissement			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Chapitre 20	4 000,00	001	20 601,84
Chapitre 21	20 029,72	Chapitre 040	3 427,98
Sous Total	24 029,72	Sous Total	24 029,72
TOTAL	776 457,70	TOTAL	1 030 920,72

Madame la Présidente fait procéder au vote de cette décision modificative.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°3 : Modification de la grille tarifaire des adhésions et prestations

Mme la Présidente rappelle que les tarifs des adhésions n'ont pas évolué depuis la création de l'ATD en 2014. Même si ces tarifs sont très, voire trop raisonnables, les cotisations ne doivent pas constituer un frein à l'adhésion, et Mme La Présidente souhaite les maintenir à ce niveau. Pour autant, ce choix financier ne doit pas obérer les capacités de réponse de l'ATD.

Aussi, par choix politique du Département de l'Aude, au profit du territoire audois, Mme La Présidente propose d'augmenter la participation du Département au sein de l'ATD en la portant de 70 k€ à 150 k€ soit de 10 à 20 % du budget total de l'agence technique, et à 30 % si on compte la mise à disposition gratuite d'agents du Département à hauteur de 90 k€ maximum.

En redonnant des marges de manœuvre au modèle économique actuel, cette revalorisation permettra de poursuivre la dynamique des projets audois, de maintenir les tarifs pratiqués pour les communes et les EPCI, dans une logique de solidarité territoriale, tout en dotant l'ATD des moyens nécessaires à son fonctionnement optimal.

Dans la salle, un maire intervient et remercie Mme La Présidente de cette augmentation de la participation du Département et de la mise à disposition gratuite du personnel du CD à hauteur de 90k€, tout en conservant le niveau actuel des tarifs d'adhésion. Il considère que cela traduit la volonté de péreniser un modèle économique favorable aux communes.

Madame la Présidente fait procéder au vote de cette augmentation de la participation du Département de l'Aude.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°4 : Rapport d'activité - Présentation de quelques projets 2021

Afin de clôturer cette séance, Mme La Présidente propose un aperçu du rapport d'activité 2021 et laisse la parole à M. Laurent NAUDY, directeur de l'ATD.

Laurent NAUDY passe en revue quelques projets de l'année dernière :

- l'aménagement, la sécurisation et l'embellissement du cœur de village à Carlipa,
- la requalification de l'espace public à l'Alairac,
- la rénovation du café de la Terrasse à Capendu,
- la construction d'un bâtiment à usage de commerces-services à Sainte-Colombe-sur-l'Hers,
- le schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie de Molleville,
- l'audit des services d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

M.SERRANO, maire de CARLIPA, salue le travail de l'ATD qui a permis l'aboutissement d'un projet cœur de village sur sa commune, souhaité depuis deux mandats municipaux.

M.ADIVEZE, maire d'ALAIRAC, met à l'honneur le travail des techniciens de l'ATD qui accompagnent les projets municipaux en complétant trois objectifs : sécuriser et aménager la circulation, favoriser les mobilités douces, valoriser et embellir l'entrée de la commune.

M.HERNANDEZ, maire de SAINT-NAZAIRE, félicite l'accompagnement de l'ATD pour le projet de construction de l'école maternelle notamment dans la définition des besoins et sa traduction dans le programme. La présence de l'ATD lors du jury de concours a permis de recentrer le projet autour du besoin des équipes pédagogiques tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

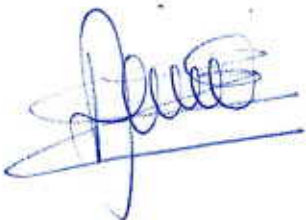
Il souligne que la procédure a permis de choisir un projet qui leur correspond avant toute autre considération.

Point n°5 : Questions diverses

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.

Madame La Présidente remercie à nouveau les présents dans la salle et en visioconférence.

Céline MEINIER



**La Présidente de
l'Agence Technique Départementale,**



Hélène SANDRAGNE

Liste de présence à l'Assemblée Générale du Mardi 20 septembre 2023
Maison des collectivités - Carcassonne

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 10/01/2023

SLO

ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE

Commune	Prénom	Nom	Présent	Visio	Excusé(e)	Délégué / Représentant	Pouvoir
AIGUES VIVES	Jean Pierre	OMS	Présent(e)				
AIROUX	Cédric	MALRIEU			Excusé(e)		
AJAC	Gérard	CHAUMOND			Excusé(e)		
ALAIGNE	Jean	PERILLOU	Présent(e)				
ALAIRAC	Marc	ADIVEZE	Présent(e)				
ALBAS	Jean-Claude	MONTLAUR	Présent(e)				
ALBIERES	Yvon	LACOMBE			Excusé(e)		
ALET LES BAINS	Ghislaine	TAFFOREAU			Excusé(e)		
ALZONNE	Régis	BANQUET			Excusé(e)	Céline MEINIER	Délégation
ANTUGNAC	Philippe	COMTE			Excusé(e)		
ARAGON	Claude	CANSINO			Excusé(e)	Philippe ANDRIEU (Mairie de CÉPIE)	Pouvoir
ARGELIERS	Gérard	LETEISSIER			Excusé(e)		
ARGENS MINERVOIS	Gérard	GARCIA			Excusé(e)		
ARMISSAN	Gérard	LACOMBE	Présent(e)				
ARQUES	Géraldine	GRACIA			Excusé(e)		
ARTIGUES	André	LABADIE			Excusé(e)		
ARZENS	Jean-Jacques	LUCHESE	Présent(e)				
AUNAT	Christophe	PIQUEMAL			Excusé(e)		
AURIAC	Bernard	SUTRA			Excusé(e)		
AXAT	Jean claude	MICHELOU			Excusé(e)		
AZILLE	Georges	SALIEGE	Présent(e)				
BADENS	Alain	ESTIVAL			Excusé(e)		
BAGNOLES	Henry	TOUSTOU			Excusé(e)	Stéphane JULIA	Délégation
BARAIGNE	Pascal	ASSEMAT			Excusé(e)		
BARBAIRA	Jacques	FABRE	Présent(e)				
BELCAIRE	Patrice	BEDOS			Excusé(e)		
BELCASTEL ET BUC	Anne	VALMIGERE			Excusé(e)	Daniel POMAR	Délégation
BELFLOU	Bruno	POMART			Excusé(e)		
BELLEGARDE DU RAZES	Roland	CHAYNES			Excusé(e)		
BELPECH	Pierre	VIDAL			Excusé(e)		
BELVEZE DU RAZES	André	AMAT	Présent(e)				
BELVIANES ET CAVIRAC	Alain	CHANAUD			Excusé(e)		
BELVIS	Audrey	RAYNAUD			Excusé(e)		
BERRIAC	Michel	SOULES			Excusé(e)	GUIRAUD	Délégation
BESSEDE DE SAULT	Sébastien	DAIGNEAUX			Excusé(e)		
BLOMAC	Thierry	FALCOU			Excusé(e)		
BOUILHONNAC	Dorothee	PECHAIRE			Excusé(e)		
BOUISSE	Philippe	LACOMBE	Présent(e)				
BOURIEGE	André	CALVET			Excusé(e)		
BOURIGEOL	Thierry	PEINADO			Excusé(e)		
BOUTENAC	Yvan	PADUA			Excusé(e)		
BRAM	Jérôme	DARFEUILLE	Présent(e)				
BREZILHAC	Pascal	LECLERCQ			Excusé(e)		
BROUSSES ET VILLARET	Yannick	DUFOUR-LORIOLE			Excusé(e)		
BRUGAIROLLES	Simon	SIRE			Excusé(e)		
BUGARACH	Jean-Pierre	DELORD			Excusé(e)		
CABRESPINE	Philippe	CLERGUE	Présent(e)				
CAHUZAC	Didier	MATTIA			Excusé(e)		
CAILHAU	Malika	LABATUT	Présent(e)				
CAILHAVAL	Danielle	BONNET	Présent(e)				
CAILLA	Alfred	VISMARA			Excusé(e)		
CAMBIEURE	Christophe	BARE	Présent(e)				
CAMPAGNA DE SAULT	Didier	MONTAGNE			Excusé(e)		
CAMPAGNE SUR AUDE	Gilbert	SIMON			Excusé(e)		
CAMPLONG D'AUDE	Serge	LEPINE			Excusé(e)		
CAMURAC	Bernard	VAQUIE			Excusé(e)		
CAPENDU	Claude	BUSTO			Excusé(e)		
CARLIPA	Serge	SERRANO	Présent(e)		Excusé(e)		
CASCATEL DES CORBIERES	Didier	CASATO			Excusé(e)		
CASSAIGNES	Serge	FERRIE			Excusé(e)		
CASTANS	Yolande	PITON	Présent(e)				
CASTELNAU D'AUDE	Raymond	BRU			Excusé(e)		
CASTELNAUDARY	François	VERONIN-MASSET			Excusé(e)	Jean François JUSTE	Pouvoir
CAUDEBRONDE	Cyril	DELPECH			Excusé(e)		
CAUNES MINERVOIS	Jean louis	PETIT			Excusé(e)		
CAUNETTE SUR LAUQUET	Andrée	BARBAZA			Excusé(e)		
CAUX ET SAUZENS	Geneviève	RABOUL			Excusé(e)		
CAVANAC	David	N'DIAYE	Présent(e)				
CAVES	Bernard	DEVIC			Excusé(e)		
CAZALRENOUX	Brice	ASENSIO			Excusé(e)		
CENNE MONESTIES	José	FROMENT			Excusé(e)		
CEPIE	Philippe	ANDRIEU	Présent(e)				
CHALABRE	Jean-Jacques	AULOMBARD			Excusé(e)		
CITOU	Emile	BUSQUE			Excusé(e)	Christian REVEL	Délégation

CLERMONT SUR LAUQUET	Miguel	GARCIA de la TORRE			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 10/01/2023	
COMIGNE	Fabrice	DHOMPS			Excusé(e)	Reçu en préfecture le 10/01/2023	
CONILHAC CORBIERES	Jean-Luc	CABILLE			Excusé(e)	Publié le 10/01/2023	Délégation
CONQUES SUR ORBIEL	Jean-François	JUSTE	Présent(e)				
COUDONS	Jacky	ONDEDIEU			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE	
COUFFOULENS	Jean-Régis	GUICHOU			Excusé(e)		
COUIZA	Jacques	HORTALA			Excusé(e)	M.FABRE	Pouvoir
COUNOZOULS	Patrick	DE BOISSIEU			Excusé(e)		
COURNANEL	Alain	COSTES			Excusé(e)	Malika LABATUT (Mairie de CAILHAU)	Pouvoir
COUSTAUSSE	Didier	TRICOIRE			Excusé(e)		
COUSTOUGE	Paul	BERTHIER			Excusé(e)	Jacques PIRAUD (Mairie de JONQUIERES)	Pouvoir
CRUSCADES	Christophe	MIQUEL			Excusé(e)		
CUCUGNAN	André	DOUMENC			Excusé(e)		
CUMIES	Thierry	MALLEVILLE			Excusé(e)		
CUXAC CABARDES	Jean-Pierre	BOUISSET			Excusé(e)	Philippe CLERGUE	Pouvoir
DAVEJEAN	Mélinda	BORNIA			Excusé(e)	M. JOUIN	Délégation
DERNACUEILLETTE	Nicolas	CROS			Excusé(e)		
DONAZAC	Francis	CUCUILLERE			Excusé(e)		
DOUZENS	Philippe	RAPPENEAU			Excusé(e)		
DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE	Patrick	CARAGUEL			Excusé(e)		
DURBAN CORBIERES	Alain	LABORDE			Excusé(e)	Christian TOURNE	Délégation
EMBRES ET CASTELMAURE	Gérard	BENEZIS			Excusé(e)		
ESCALES	Henry	SCHENATO			Excusé(e)		
ESCOULOUBRE	Jacques	PETIT			Excusé(e)		
ESCUEILLES ET ST JUST DE BELENGARD	Didier	RIEU			Excusé(e)		
ESPERAZA	Christian	SOULA			Excusé(e)		
ESPEZEL	François	LACROIX			Excusé(e)		
FABREZAN	Isabelle	GEA			Excusé(e)		
FAJAC LA RELENQUE	Alain	BOUSQUET			Excusé(e)		
FANJEAUX	Aurélien	PASSEMAR					
FELINES TERMENES	Jean-Marie	SAURY					
FENDEILLE	Danielle	FABRE					
FENOUILLET DU RAZES	Louis	BIASUTTI			Excusé(e)		
FERRALS LES CORBIERES	Gérard	BARTHEZ			Excusé(e)		
FERRAN	Dominique	FROMILHAGUE			Excusé(e)		
FESTES ET ST ANDRE	Catherine	PINTO			Excusé(e)	Dirk EBEVHVEL	Délégation
FEUILLA	Armand	PRADALIER			Excusé(e)		
FLOURE	Acacio	DE CARVALHO			Excusé(e)		
FONTCOUVERTE	Jacques	CONTIES			Excusé(e)		
FONTERS DU RAZES	Eric	DU FAYET DE LA TOUR			Excusé(e)		
FONTIERS CABARDES	Gilbert	PLAGNES			Excusé(e)		
FONTIES D'AUDE	Alain	GARINO			Excusé(e)		
FONTJONCOUSE	Thibault	MARAIS			Excusé(e)		
FOURNES CABARDES	Guy	CHIFFRE	Présent(e)				
FOURTOU	Bernard	CROS			Excusé(e)		
FRAISSE CABARDES	Guy	JALABERT			Excusé(e)		
FRAISSE DES CORBIERES	Céline	CERDA			Excusé(e)		
GAJA ET VILLEDIEU	Hélène	MAS			Excusé(e)		
GAJA LA SELVE	Régis	CALMON			Excusé(e)		
GALINAGUES	Patrick	EMERY			Excusé(e)		
GARDIE	Jean	ROGER			Excusé(e)		
GENERVILLE	Jean Henry	FARNE			Excusé(e)		
GINCLA	Dominique	BRUCHET			Excusé(e)		
GINOLES	Robert	ARGENCE			Excusé(e)		
GOURVIEILLE	René	MERIC			Excusé(e)		
GREFFEIL	Jean-Marc	WAGNER			Excusé(e)		
HOMPS	Béatrice	BORT			Excusé(e)	Dominique COMBE	Délégation
ISSEL	Henri	POISSON			Excusé(e)		
JONQUIERES	Jacques	PIRAUD			Excusé(e)		
JOUCOU	Lydie	MUNIER			Excusé(e)		
LA BEZOLE	Lionel	MIRABET			Excusé(e)		
LA CASSAIGNE	Benjamin	PEYRAS			Excusé(e)		
LA COURTETE	Lionel	d'USTON DE VILLEREGLAN			Excusé(e)		
LA DIGNE D'AMONT	Jean	LABADIE			Excusé(e)		
LA DIGNE D'AVAIL	Denis	MOUNIE			Excusé(e)		
LA FAJOLLE	Marc	SAN FRANCISCO			Excusé(e)		
LA FORCE	Jean-Marc	ESTREM			Excusé(e)		
LA LOUVIERE LAURAGAIS	Charles	PAULY	Présent(e)				
LA POMAREDE	Nadine	ROSTOLL			Excusé(e)		
LA REDORTE	Christian	MAGRO			Excusé(e)		
LA SERPENT	Rémy	TISSEYRE			Excusé(e)		
LA TOURETTE CABARDES	Jean-Claude	PECH			Excusé(e)		
LABASTIDE D'ANJOU	Nathalie	NACCACHE			Excusé(e)		
LABASTIDE EN VAL	Fernand	DELGADO			Excusé(e)		
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	Marc	MAHOUX	Présent(e)				
LABECEDE LAURAGAIS	Jean-François	POUZADOUX	Présent(e)				
LACOMBE	Benoît	SOULIE			Excusé(e)		
LADERN SUR LAUQUET	Raymond	CABANNE			Excusé(e)		

LAFAGE	Jean-Baptiste	SARDA			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 10/01/2023	
LAGRASSE	René	ORTEGA			Excusé(e)	Reçu en préfecture le 10/01/2023	
LAIRIERE	Francis	VERNEDE			Excusé(e)	Publié le 10/01/2023	
LANET	Jean-Marie	GALINIE			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE	
LAPRADE	Lionel	ANDRIEU			Excusé(e)		
LAROQUE DE FA	Raymond	SPOLI	Présent(e)				
LASBORDES	Jean-Pierre	QUAGLIERI	Présent(e)				
LASSERRE DE PROUILLE	Eric	LANNES			Excusé(e)		
LASTOURS	Max	BRAIL	Présent(e)				
LAURABUC	Cédric	LEMOINE			Excusé(e)		
LAURAC	Yolande	STEENKESTE			Excusé(e)		
LAURAGUEL	Joël	CATHALA			Excusé(e)	Philippe ANDRIEU, Céprie	Pouvoir
LAURE MINERVOIS	Emile	RAGGINI			Excusé(e)		
LAVALETTE	René	MILHAU			Excusé(e)		
LE BOUSQUET	Christian	ARAGOU			Excusé(e)		
LE CLAT	Honoré	GERVAIS			Excusé(e)		
LES BRUNELS	Geneviève	BRUNEL			Excusé(e)		
LES CASSES	Nicolas	RAUZY			Excusé(e)		
LES ILHES CABARDES	Jacques	FARGUES			Excusé(e)		
LES MARTYS	Claude	BONNET	Présent(e)				
LEUC	Jean-Marie	JORDY			Excusé(e)	Anne VAQUIE	Délégation
LEZIGNAN CORBIERES	Gérard	FORCADA			Excusé(e)		
LIGNAIROLLES	Henri	TISSEYRE			Excusé(e)		
LIMOUSIS	Gilles	DELAUR			Excusé(e)		
LIMOUX	Pierre	DURAND			Excusé(e)		
LOUPIA	Olivier	ROUGE	Présent(e)				
LUC SUR ORBIEU	Alain	DOUTRE			Excusé(e)		
MAGRIE	Jean-François	PERTUISET			Excusé(e)	M. COMBS	Délégation
MAILHAC	Sylvie	DEBLED			Excusé(e)		
MAISONS	Florie	BLANC			Excusé(e)		
MALRAS	Bernard	CALVEL			Excusé(e)		
MALVES EN MINERVOIS	Régis	POMMIES			Excusé(e)		
MARCORIGNAN	Francis	TAURAND			Excusé(e)		
MARQUEIN	Dominique	DUBLOIS			Excusé(e)		
MARSA	Denis	BRUNEL			Excusé(e)		
MARSEILLETTE	Bernadette	DUCLOS			Excusé(e)	André FONT	Délégation
MAS CABARDES	Nadia	DORIA			Excusé(e)		
MAS DES COURS	Roland	MAZET			Excusé(e)		
MAS SAINTES PUELLES	Isabelle	SIAU	Présent(e)				
MASSAC	Jean-Louis	GAILLARD			Excusé(e)		
MAYREVILLE	Sandrine	CAMPGUILHEM			Excusé(e)		
MAZUBY	Francis	SAVY			Excusé(e)		
MERIAL	Patrick	MURATORIO			Excusé(e)		
MIRAVAIL LAURAGAI	Gérard	FERNANDEZ	Présent(e)				
MIREVAL LAURAGAI	Sébastien	CUCUROU			Excusé(e)		
MISSEGRE	Frédéric	BELOTTI			Excusé(e)		
MOLANDIER	Olivier	JULLIN			Excusé(e)	Yvon GREGOIRE	Délégation
MOLLEVILLE	Gilbert	COSTE			Excusé(e)		
MONTAURIOL	Alain	CARBON			Excusé(e)	Bernard PECH, Payra-sur-l'Hers	Pouvoir
MONTAZELS	Christophe	CUXAC			Excusé(e)		
MONTIRAT	Jean-Pierre	PELIX			Excusé(e)		
MONTBRUN DES CORBIERES	Claude	BOUTET			Excusé(e)		
MONTCLAR	Gérard	GUIRAUD			Excusé(e)		
MONTFERRAND	Christophe	PRADEL			Excusé(e)	Régis QUINTA	Délégation
MONTFORT SUR BOULZANE	Jean-Luc	RUFFAT			Excusé(e)		
MONTGAILLARD	Michel	LARREGOLA			Excusé(e)		
MONTGRADAIL	Sabine	JEANNOT	Présent(e)				
MONTHAUT	Claude	MARTY			Excusé(e)		
MONTIRAT	Jean-Pierre	PELIX			Excusé(e)		
MONTJARDIN	Francis	ROUTELOUS			Excusé(e)		
MONTJOI	Jessica	BOSCH			Excusé(e)	Serge CAZANAVE	Délégation
MONTMAUR	Gilles	TERRISSON			Excusé(e)		
MONTOLIEU	Bernard	LAURET			Excusé(e)		
MONTREAL	Bernard	BREIL	Présent(e)				
MONTREDON DES CORBIERES	Jean-Marc	JANSANA			Excusé(e)		
MONTSERET	Geneviève	FABRE			Excusé(e)		
MONZE	Christian	CAVERIVIERE			Excusé(e)		
MOUSSOULENS	Gérard	VALLIER			Excusé(e)		
MOUTHOMET	Christelle	HERMAND			Excusé(e)		
MOUX	Gérard	PIOCH			Excusé(e)		
NEBIAS	Alain	BONNERY			Excusé(e)		
NEVIAN	Magali	VERGNES			Excusé(e)		
NIORT DE SAULT	Marie-Antoinette	MOULIS			Excusé(e)		
ORNAISONS	Gilles	CASTY			Excusé(e)		
ORSANS	Jean	BONNAFIL			Excusé(e)		
PADERN	Marc	AUBARD			Excusé(e)		
PALAIRAC	Daniel	LANGLOIS			Excusé(e)		
PALAJA	Thierry	LECINA	Présent(e)				
PARAZA	Emile	DELPY	Présent(e)				
PAULIGNE	Jean-Marc	TEULIER			Excusé(e)		

PAYRA SUR L'HERS	Bernard	PECH	Présent(e)			Envoyé en préfecture le 10/01/2023	
PAZIOLS	Jonathan	OAKS			Excusé(e)	Reçu en préfecture le 10/01/2023	
PECH LUNA	Régis	BRUTY			Excusé(e)	Publié le 10/01/2023	
PECHARIC ET LE PY	Floréal	SOLER			Excusé(e)		
PENNAUTIER	Jacques	DIMON			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE	
PEPIEUX	Pascal	VALLIERE			Excusé(e)		
PEXIORA	Serge	CAZENAVE			Excusé(e)		
PEYREFITTE DU RAZES	Jean-Paul	MARTINEZ			Excusé(e)		
PEYREFITTE SUR L'HERS	Hubert	NAUDINAT			Excusé(e)	Guy CALY	Pouvoir
PEYRENS	Hubert	CHARRIER			Excusé(e)		
PEYRIAC DE MER	Catherine	GOURIY			Excusé(e)		
PEYRIAC MINERVOIS	Denise	GILS			Excusé(e)	Stephane ALLIER	Délégation
PEYROLLES	Eric	FROMILHAGUE			Excusé(e)		
PEZENS	Christophe	ROBINET			Excusé(e)		
PIEUSSE	Yves	CABANNE			Excusé(e)		
PLAIGNE	Jean-Luc	FALQUE			Excusé(e)		
PLAVILLA	Jérémy	CASTIGNOLLES			Excusé(e)		
POMAS	Christian	ROBERT	Présent(e)				
PORTEL DES CORBIERES	Bruno	TEXIER	Présent(e)				
PORT LA NOUVELLE	Dylan	TABONI	Présent(e)				
POUZOLS MINERVOIS	Marcel	TUBAU	Présent(e)				
PRADELLES CABARDES	Eric	GROS	Présent(e)				
PREIXAN	Patricia	DHUMEZ	Présent(e)				
PUGINIER	Jérôme	SENAL			Excusé(e)		
PUICHERIC	Philippe	GOUZE			Excusé(e)		
PUILAURENS	Jacques	GALY	Présent(e)				
PUIVERT	Olivier	FERRIER			Excusé(e)		
QUINTILLAN	André	CONTRERAS			Excusé(e)		
QUIRBAJOU	Jacques	DE LA PIQUERIE			Excusé(e)		
RAISSAC D'AUDE	Didier	BOUSQUET			Excusé(e)		
RENNES LE CHATEAU	Alexandre	PAINCO			Excusé(e)		
RENNES LES BAINS	André	AUTHIER			Excusé(e)		
RIBAUTE	Alain	COSTE			Excusé(e)		
RIBOUISSE	Christian	LUCATO			Excusé(e)		
RICAUD	Nicole	MARTIN			Excusé(e)		
RIEUX EN VAL	Xavier	BEDOS			Excusé(e)		
RIEUX MINERVOIS	Bernard	YAGUES	Présent(e)				
RODOME	Hervé	CHAPUT			Excusé(e)		
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne	GIACOMETTI			Excusé(e)		
ROQUEFERE	Francis	BELS			Excusé(e)		
ROQUEFEUIL	Jean-Pierre	ESPOSITO			Excusé(e)		
ROQUEFORT DE SAULT	Benoît	OLIVE			Excusé(e)		
ROQUETAILLADE-ET-CONILHAC	Dominique	AZAM			Excusé(e)		
ROUBIA	Geneviève	LOPEZ			Excusé(e)		
ROUFFIAC D'AUDE	Thierry	MASCARAQUE			Excusé(e)	Josette DUCASSE	Délégation
ROUFFIAC DES CORBIERES	Franck	GUICHOU			Excusé(e)		
ROULLENS	Roland	COMBETTES			Excusé(e)		
ROUTIER	Patrick	COLOMINA			Excusé(e)		
RUSTIQUES	Henri	RUFFEL	Présent(e)				
SAISSAC	Eric	BETEILLE			Excusé(e)		
SALLELES CABARDES	Geneviève	BIASUTTI	Présent(e)				
SALLELES D'AUDE	Yves	BASTIE			Excusé(e)		
SALLES D'AUDE	Jean-Luc	RIVEL			Excusé(e)		
SALLES SUR L'HERS	Gaelle	ESSAYOUTI	Présent(e)				
SALSIGNE	Stéphane	BARTHAS	Présent(e)				
SALVEZINES	Sébastien	TORREILLES			Excusé(e)		
SALZA	Redha	MENNAD			Excusé(e)		
SEIGNALENS	Marie-Claude	BALUSSOU	Présent(e)				
SERRES	Octave	TRETON			Excusé(e)		
SERVIES EN VAL	Ludovic	CANIZARES			Excusé(e)		
SIGEAN	Didier	MILHAU			Excusé(e)		
SONNAC SUR L'HERS	Daniel	LEFEBVRE			Excusé(e)		
SOUGRAIGNE	Nicole	SOCQUET-JUGLARD			Excusé(e)		
SOUILHE	Raymond	VELAND			Excusé(e)		
SOULATGE	Christian	CASTIES			Excusé(e)		
SOUPEX	Michel	NOGUERO			Excusé(e)		
ST AMANS	Michel	GALANT			Excusé(e)		
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel	FOLCH			Excusé(e)		
ST COUAT D'AUDE	Suzanne	COBOS			Excusé(e)		
ST COUAT DU RAZES	Frédéric	SADORI			Excusé(e)		
ST DENIS	Patrick	FOLCH			Excusé(e)		
ST FERRIOL	Christian	VIZCAÏNO			Excusé(e)		
ST FRICHOUX	Serge	BERARD			Excusé(e)		
ST GAUDERIC	Alexia	JIMENEZ			Excusé(e)		
ST HILAIRE	Jean-Louis	CARBONNEL			Excusé(e)		
ST JEAN DE BARROU	Michel	DIAZ			Excusé(e)	Jean Christophe GAUVIRIT	Pouvoir
ST JEAN DE PARACOL	Cédric	PLICHARD			Excusé(e)		
ST JULIA DE BEC	Didier	AVEILHA			Excusé(e)		
ST JULIEN DE BRIOLA	Bernard	DELPOUX			Excusé(e)	M. GASC MAYNARD	Délégation
ST LAURENT DE LA CABRERISSE	Xavier	De VOLONTAT			Excusé(e)		
ST LOUIS ET PARAHOU	Marielle	BASTOU			Excusé(e)		

ST MARCEL SUR AUDE	Guillaume	HERAS			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 10/01/2023	
ST MARTIN LALANDE	Guy	BONDOUY	Présent(e)			Reçu en préfecture le 10/01/2023	
ST MARTIN DE VILLEREGLAN	Pierre	BARDIES	Présent(e)			Publié le 10/01/2023	
ST MARTIN LYS	Rose-Marie	MANAUD			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE	
ST NAZAIRE D'AUDE	Joël	HERNANDEZ	Présent(e)				
ST PAPOUL	Serge	OURLIAC	Présent(e)				
ST PAULET	Gérard	LAMARQUE			Excusé(e)		
ST PIERRE DES CHAMPS	Francis	LACOSTE			Excusé(e)	Quincey ROLAND	Délégation
ST POLYCARPE	Claude	GARROS			Excusé(e)		
ST SERNIN	Emilien	GUILHEMAT			Excusé(e)		
STE CAMELLE	Bernard	VIDAL	Présent(e)				
STE COLOMBE SUR GUETTE	Anthony	SANCHEZ			Excusé(e)		
STE COLOMBE SUR L'HERS	Thierry	COUTEAU			Excusé(e)		
STE EULALIE	Jean-Paul	POUZENS			Excusé(e)		
STE VALIERE	Viviane	DURAND			Excusé(e)		
TALAIRAN	Claude	JOUBE	Présent(e)				
TAURIZE	Jacques	PERALLON			Excusé(e)		
TERMES	Hervé	BARO			Excusé(e)		
TERROLES	Pierre-André	PLANEL			Excusé(e)		
THEZAN DES CORBIERES	Philippe	PUECH			Excusé(e)		
TOURNISSAN	Marylise	RIVIERE	Présent(e)				
TOUROUZELLE	Sébastien	SABATIER			Excusé(e)		
TOURREILLES	Marie-Christine	PALOMINO			Excusé(e)		
TRASSANEL	Christiane	GROS	Présent(e)				
TRAUSSE MINERVOIS	Jean-François	SAÏSSET			Excusé(e)		
TREBES	Paphaël	PIEDRA			Excusé(e)		
TREZIERES	Jean-Christophe	GAUVRIT	Présent(e)				
TREVILLE	Véronique	CORROIR			Excusé(e)		
TUCHAN	Pascal	COLOMER			Excusé(e)		
VAL DE DAGNE	Anthonin	ANDRIEU			Excusé(e)		
VAL DE LAMBRONNE	Paul	COEFFARD			Excusé(e)	Ghislaine PLAS	Délégation
VAL DU FABY	Anthony	CHANAUD			Excusé(e)		
VALMIGERE	Isabelle	FOUQUET			Excusé(e)		
VENTENAC CABARDES	Jean	MARTEL			Excusé(e)		
VENTENAC EN MINERVOIS	Christian	LAPALU			Excusé(e)		
VERDUN EN LAURAGAIS	Monique	VIDAL	Présent(e)				
VERZEILLE	Christian	AUDIER			Excusé(e)		
VIGNEVIEILLE	Olivier	VERNEDE			Excusé(e)		
VILLALIER	Michel	ZOCCARATO	Présent(e)				
VILLANIERE	Guy	CALY	Présent(e)				
VILLAR EN VAL	Magali	ARNAUD			Excusé(e)		
VILLAR ST ANSELME	Alexandre	PEYRONNET			Excusé(e)		
VILLARDEBELLE	Marguerite	FALCOU			Excusé(e)		
VILLARDONNEL	Luciano	STELLA	Présent(e)				
VILLARZEL CABARDES	André	PUJOL			Excusé(e)		
VILLASAVARY	Jacques	DANJOU			Excusé(e)		
VILLAUTOU	Jean-Claude	MAURETTE			Excusé(e)		
VILLEBAZY	Guy	SERIE			Excusé(e)		
VILLEDAGNE	Lydie	LOÏS			Excusé(e)		
VILLEDUBERT	Marc	ROFES	Présent(e)				
VILLEFLOURE	Jean-Louis	ARIBAUD			Excusé(e)		
VILLEFORT	Marc	RIVALS			Excusé(e)		
VILLEGAILHENC	Michel	SGIAROVELLO	Présent(e)				
VILLEGLY	Raymond	BENOIT			Excusé(e)		
VILLELONGUE D'AUDE	Jean-Claude	MONTROT			Excusé(e)		
VILLEMAGNE	Hélène	BROUSSE			Excusé(e)		
VILLEMOSTAUSOU	Bruno	GIACOMEL			Excusé(e)	Sylvie VALLES	Délégation
VILLENEUVE LA COMPTAL	Hervé	ANTOINE	Présent(e)				
VILLENEUVE LES CORBIERES	Tomasa	GONZALEZ			Excusé(e)		
VILLENEUVE LES MONTREAL	Anne-Marie	MAZIERES			Excusé(e)		
VILLENEUVE MINERVOIS	Alain	GINIES	Présent(e)				
VILLEPINTE	Thierry	CADENAT			Excusé(e)		
VILLEROUGE TERMENES	Michel	PONÇOT			Excusé(e)		
VILLESEQUE DES CORBIERES	Bruno	ZUBIETA			Excusé(e)		
VILLESEQUELANDE	Aurélien	TURCHETTO			Excusé(e)		
VILLESISCLE	Rachel	STREMLER			Excusé(e)		
VILLESPI	Jean-Marc	FONTES			Excusé(e)		
VILLETRITOUIS	Jacques	CACHOUX			Excusé(e)		
VINASSAN	Didier	ALDEBERT			Excusé(e)		
Département de l'Aude Présidente de l'ATD11	Hélène	SANDRAGNÉ	Présent(e)				
Département de l'Aude	Didier	ALDEBERT	Présent(e)				
Département de l'Aude	Hervé	BARO			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Caroline	CATHALA			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Kattalin	FORTUNE			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Sébastien	GASPARINI			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Thierry	LECINA			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Henri	MARTIN			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Tamara	RIVEL			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Magali	VERGNES			Excusé(e)		
CARCASSONNE AGGLOMERATION	Régis	BANQUET			Excusé(e)		

C.C Castelnaudary Lauragais Audois	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 10/01/2023	
C.C. du LIMOUXIN	Alain	COSTES			Excusé(e)	Reçu en préfecture le 10/01/2023	
C.C de la MONTAGNE NOIRE	Cyril	DELPECH			Excusé(e)	Publié le 10/01/2023 	
C.C. PYRENNES AUDOISES	Francis	SAVY			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20230109-2023_001-DE	
C.C. Région Lézignanaise Corbières Minervois	André	HERNANDEZ			Excusé(e)	ALBAS	Dérogation
C.C. Piège Lauragais Malepère	André	VIOLA			Excusé(e)		
SIAEP de CASTELNAU D'AUDE/ESCALES	Raymond	BRU			Excusé(e)		
SIVU de la station d'épuration du RAZES	Joël	CATHALA			Excusé(e)	Philippe ANDRIEU (Mairie de CÉPIE)	Pouvoir
SMICTOM de l'Ouest Audois	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)		
SYNDICAT DE CYLINDRAGE DE LA REDORTE	Marc	ROFES			Excusé(e)		
SYNDICAT ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE	Yves	GASTO			Excusé(e)	Philippe ANDRIEU (Mairie de CÉPIE)	Pouvoir
SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALLEE DE LA ROBINE	Jacques	PIRAUD			Excusé(e)		
RéSeau11	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)		
SIVOM DES CORBIERES	Bruno	SCHENCK			Excusé(e)		

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 10/01/2023



ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 9 janvier 2023
Projet de délibération n°2023-02

Objet de l'affaire : Décision modificative N°2 – Budget primitif 2022

Date de convocation :

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'Agence Technique Départementale de l'Aude

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-11 de l'assemblée générale en date du 21 mars 2022 prenant acte du budget primitif pour 2022, présenté en suréquilibre en section de fonctionnement,

VU la délibération n°2022-23 de l'assemblée générale en date du 20 septembre 2022 prenant acte de la décision modificative N°1 au budget primitif 2022,

VU le rapport présenté par la Présidente de l'ATD 11, joint en annexe,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un réajustement du budget prévisionnel portant sur les dotations aux amortissements en lien avec l'adoption du référentiel comptable M57,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE et ADOPTE** la décision modificative N°2 portant sur le budget primitif 2022, telle que présentée en annexe,
- **AUTORISE** la Présidente à prendre et signer toutes décisions nécessaires au fonctionnement dans la limite des inscriptions budgétaires,

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE

Rapport n°2

Assemblée générale – Séance du 9 janvier 2023

RAPPORT SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 - Aspects réglementaires

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Règlement budgétaire et financier de l'ATD11

2 - Aspects budgétaires

- Délibération n°2022-11 de l'assemblée générale en date du 21 mars 2022 prenant acte du budget primitif pour 2022, présenté en suréquilibre en section de fonctionnement,
- Délibération n°2022-23 de l'assemblée générale en date du 20 septembre 2022 prenant acte de la décision modificative N°1 au budget primitif 2022,

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale du 21 mars 2022 a adopté le budget primitif 2022 de l'Agence technique départementale de l'Aude. De plus, une décision modificative N°1 a été actée en assemblée générale du 20 septembre 2022. Pour rappel, celui-ci a été présenté en suréquilibre en section de fonctionnement, dans le cadre d'une gestion prudente et afin de refléter une situation budgétaire fidèle à l'activité de l'agence :

Section de fonctionnement			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Chapitre 011	122 000,00	Chapitre 70	450 000,00
Chapitre 012	610 000,00	Chapitre 74	250 000,00
Chapitre 65	9 000,00	Chapitre 013	100,00
Chapitre 67	3 000,00	002 : résultat reporté	306 791,00
Chapitre 022	5 000,00		
Chapitre 042	3 427,98		
Sous Total	752 427,98	Sous Total	1 006 891,00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 20	4 000,00	001 : résultat reporté	20 601,84
Chapitre 21	20 029,72	Chapitre 040	3 427,98
Sous Total	24 029,72	Sous Total	24 029,72
TOTAL GENERAL	776 457,70	TOTAL GENERAL	1 030 920,72

Depuis l'adoption au 1^{er} janvier 2022 du référentiel comptable M57, les immobilisations font l'objet d'amortissements au prorata temporis. Pour rappel, cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M52, le calcul des dotations aux amortissements se faisait selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1^{er} janvier n+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

Ainsi les acquisitions faites en cours d'exercice doivent être amorties en 2022. Ces sommes ne pouvant être connues par avance, il convient de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits au chapitre 042 pour un montant de 815,10 € correspondant aux amortissements des immobilisations acquises en 2022.

Il est proposé que cette augmentation de la prévision budgétaire vienne en déduction du suréquilibre budgétaire, en section de fonctionnement. D'équilibrer les écritures d'ordre en section d'investissement.

En fonctionnement :

- Augmentation de 815,10 € du chapitre 042
- Diminution de 815,10 € du suréquilibre

En investissement :

- Augmentation de 815,10 € du chapitre 040
- Augmentation de 815,10 € du chapitre 21

Section de fonctionnement			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Chapitre 011	122 000,00	Chapitre 70	450 000,00
Chapitre 012	610 000,00	Chapitre 74	250 000,00
Chapitre 65	9 000,00	Chapitre 013	100,00
Chapitre 67	3 000,00	002 : résultat reporté	306 791,00
Chapitre 022	5 000,00		
Chapitre 042	4 243,08		
Sous Total	753 243,08	Sous Total	1 006 891,00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 20	4 000,00	001 : résultat reporté	20 601,84
Chapitre 21	20 844,82	Chapitre 040	4 243,08
Sous Total	24 844,82	Sous Total	24 844,82
TOTAL GENERAL	778 087,90	TOTAL GENERAL	1 031 735,82

Je vous informe également que des virements de crédits à l'intérieur du chapitre 012 se détaillent de la manière suivante :

- Chapitre 040 :
 - o Art. 281838 – Autre matériel informatique + 815,10 €
- Chapitre 21 :
 - o Art. 21838 – Autre matériel informatique + 815,10 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence Technique Departementale de l'Aude : Agence Technique Departementale de l'Aude (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004554000016

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	9
B2 - Présentation des AE votées	10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat des emprunts garantis	59
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	60
B8.1 - Subventions versées	61
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B8.3 - Etat des contrats de PPP	63
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	64
B8.5 - Etat des engagements reçus	66
B9 - Etat du personnel	67
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	68
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	69
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	70
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	71
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	73
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	75
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	76
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	77
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	79

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	815,10	815,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		815,10	815,10
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	815,10	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		815,10	0,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 630,20	815,10

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	20 029,72	0,00	815,10	815,10	20 844,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 029,72	0,00	815,10	815,10	24 844,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 029,72	0,00	815,10	815,10	24 844,82

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	24 029,72	0,00	815,10	815,10	24 844,82
--------------	------------------	-------------	---------------	---------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 844,82
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 427,98		815,10	815,10	4 243,08
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 427,98		815,10	815,10	4 243,08

TOTAL	3 427,98	0,00	815,10	815,10	4 243,08
--------------	-----------------	-------------	---------------	---------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	20 601,74
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 844,82
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

4 243,08

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	610 000,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		741 000,00	0,00	0,00	0,00	741 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		744 000,00	0,00	0,00	0,00	744 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 427,98		815,10	815,10	4 243,08
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 427,98		815,10	815,10	4 243,08

TOTAL	747 427,98	0,00	815,10	815,10	748 243,08
--------------	-------------------	-------------	---------------	---------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	748 243,08
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		700 100,00	0,00	0,00	0,00	700 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		700 100,00	0,00	0,00	0,00	700 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	700 100,00	0,00	0,00	0,00	700 100,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	306 791,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 006 891,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 243,08	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	815,10	0,00	815,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		815,10	0,00	815,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	815,10
---	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	815,10	815,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	815,10	815,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	815,10
--	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		815,10	815,10
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	815,10	815,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

815,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

815,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

 SLO

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 427,98	0,00	815,10	815,10	815,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 427,98		815,10	815,10	815,10
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 427,98		815,10	815,10	815,10

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

815,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

 SLO

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217838	Autre matériel informatique	7 029,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Hors AP	Pour information III = I + II
			I			II			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		24 029,72	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIL**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 427,98	0,00	815,10	815,10	815,10
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 427,98		815,10	815,10	815,10
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 170,17		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	257,81		815,10	815,10	815,10
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 427,98		815,10	815,10	815,10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		747 427,98	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
011	Charges à caractère général (4)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	610 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		741 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		744 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 427,98			815,10	815,10		815,10	815,10
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 427,98			815,10	815,10		815,10	815,10

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****815,10**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		747 427,98	0,00	0,00	815,10	815,10	0,00	815,10	815,10
011	Charges à caractère général (5)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	610 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	381 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64171	Apprentis - rémunérations	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	81 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	30,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		741 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		744 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 427,98			815,10	815,10		815,10	815,10
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 427,98			815,10	815,10		815,10	815,10
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses d'ordre		3 427,98			815,10	815,10		815,10	815,10

Publié le	Pour	
ID :	011-200045540-20230109-2023_002-BF	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		700 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

 SLO

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le


ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le



ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 011-200045540-20230109-2023-002-BF	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	SLOX	gorie d'em-prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					0,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

SLO

marge exprimée en point de pourcentage)

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le


ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N****PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le


ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		Publié le	
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF	

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Publié le

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

IV

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

50.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le


ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		Publié le	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF	B110

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	815,10	VI 815,10
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	815,10	815,10
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	815,10	815,10
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	815,10	0,00	20 601,74	0,00	21 416,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 21 416,84
Solde	IX = VIII – IV (7) 21 416,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le


IV

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

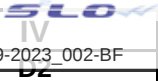
IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	Publié le ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF 

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 011-200045540-20230109-2023_002-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 10/01/2023



ID : 011-200045540-20230109-2023_003-DE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 9 janvier 2023
Projet de délibération n°2023-03

Objet de l'affaire : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Date de convocation :

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'agence technique départementale de l'Aude

Étaient présents ou représentés :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par le Président de l'ATD 11 joint en annexe,

L'assemblée générale, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE

Assemblée générale – Séance du 9 janvier 2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2023

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

- 1 - Aspects réglementaires
 - Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2 - Aspects budgétaires
 - Débat d'orientation budgétaire

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1), j'ai l'honneur de vous proposer au débat les orientations générales pour l'Agence technique départementale. Ces orientations constituent le socle du projet de Budget Primitif 2023 qui vous sera soumis en Assemblée Générale en date du 6 mars 2023. Il s'agit de la première étape obligée du cycle budgétaire annuel.

La tenue de ce débat (DOB) répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur notre situation économique, budgétaire et financière et d'autre part de procéder à une évaluation prévisionnelle de notre activité à venir.

Avec l'appui du Département, l'équipe de l'Agence technique départementale a pour ambition de poursuivre son accompagnement de proximité auprès de ses adhérents.

Je propose de vous exposer les grands axes pour l'exercice 2023 et vous invite à poursuivre le débat.

Point sur les choix stratégiques et les prévisions pour l'ATD

Maintien des effectifs en 2022 et renforts temporaires sur nos cœurs de métiers en 2023

Après une année 2021 marquée par des renforts indispensables pour absorber la hausse des demandes, l'année 2022 aura été une année de stabilisation de nos équipes avec le maintien des effectifs et des équilibres budgétaires dans les grands domaines d'activités de l'ATD.

L'effectif de notre structure a légèrement diminué comparativement à l'année 2021 à 10 agents permanents représentant 9,7 ETP (auquel s'ajoute un apprenti). Bien que le besoin en recrutement soit toujours présent pour absorber les commandes et lisser le plan de charge, il a été temporisé au cours de l'année 2022 dans l'attente de valider notre modèle économique dans les nouveaux domaines d'intervention.

Néanmoins, afin de conserver une réactivité raisonnable qui peut s'élever à plusieurs mois dans certains domaines, un recrutement est anticipé concernant un renfort temporaire du pôle eau et assainissement. Ce

renfort, nous permettra de pouvoir continuer à faire face à nos engagements enregistrés et prévisionnelles qui dépassent nos capacités actuelles.

Un second recrutement, à mi-temps, s'avère nécessaire afin de renforcer l'équipe administrative qui, depuis la création de l'ATD il y a 8 ans, n'a pas été renforcée malgré la hausse des effectifs et des activités. Ce renfort a vocation à assurer des missions de secrétariat et de comptabilité afin de sécuriser notre structure en termes de continuité de service notamment.

Un modèle économique à préserver dans une logique de solidarité territoriale

Les ressources de l'Agence reposent sur deux piliers : les prestations payantes d'assistance à maitre d'ouvrage d'une part et les cotisations des communes et EPCI adhérent à l'ATD, d'autre part. L'équilibre budgétaire s'appuie également sur l'existence d'un résultat cumulé, représentant de l'ordre de 5 mois de fonctionnement, constitué au fil des exercices comptables antérieurs.

Si la grille des tarifs des prestations a fait l'objet de révisions sur les prestations liées à l'assainissement, le montant des cotisations, quant à lui, est identique depuis la création de l'Agence, en 2014. La volonté politique de proposer des prestations et une cotisation à des tarifs modérés est de rendre accessible à la plupart des acteurs publics, une ingénierie de qualité au service des projets départementaux.

Cette volonté s'est traduite par un soutien financier accru du Département, souhaitant maintenir le tarif historique de cotisation de l'ensemble des autres adhérents, dans un esprit de solidarité territoriale.

Le soutien départemental s'est concrétisé par une augmentation de la contribution annuelle de 30 k€ en 2021 et à nouveau de 70 k€ à compter de 2023. La cotisation départementale initialement établie en 2014 et jusqu'en 2021 à 50 k€ s'élève désormais à 150 k€. Ceci a permis le développement progressif des effectifs et le déploiement des missions de l'Agence.

Notre modèle économique nous impose de maintenir notre vigilance sur la recherche d'équilibre entre un plan de charge en croissance constante, notre volonté de proposer des prestations de qualité et la maîtrise du budget.

Perspectives budgétaires 2023

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2023 sont évaluées à 882 000 € et proviennent des deux ressources principales que sont les adhésions et les prestations.

a) Adhésions

En **recettes** prévisionnelles de fonctionnement, nous estimons un montant de cotisations 2023 similaire à la réalisation constatée en 2022, tenant compte de la nouvelle contribution annuelle départementale de 150 k€.

Pour rappel les tarifs des cotisations des membres se présentent de la façon suivante :

- 150 000 € pour le Département
- 1 € par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants, avec un plafond de 5 000 €
- 0,50 € par habitant pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 1 000 habitants
- 0,30 € par habitant pour les communes de moins de 500 habitants avec un plancher de 50 €
- Pour les EPCI à fiscalité propre : une cotisation forfaitaire de 1 500 € pour les EPCI de moins de 5 000 habitants et de 2 000 € pour les EPCI de plus de 5 000 habitants

- 0,50 € par habitant pour les autres EPCI de plus de 500 habitants,
- 0,30 € par habitant pour les autres EPCI de moins de 500 habitants

Le montant des cotisations des 404 membres, d'un total estimé de 325 000 € pourrait se détailler ainsi :

- 150 000 € : cotisation du Département
- 155 000 € : cotisation des 388 communes sue les 433 que compte le Département
- 20 000 € : cotisation des 15 EPCI (7 communautés de communes et d'agglomération et 8 syndicats de commune)

b) Prestations

Concernant les prestations facturées en réponse aux besoins d'accompagnement, nous anticipons une recette de l'ordre de 558 000 €. Ce chiffre d'affaire prévisionnel reste un objectif ambitieux à atteindre et est conditionné au recrutement d'un renfort sur le pôle eau et assainissement.

Le montant des prestations tarifées attendu se décompose ainsi :

- 85 000 € pour l'aménagement des espaces publics et voirie
- 30 000 € pour l'AMO ouvrages d'art dont 6 500 € pour la surveillance des ouvrages d'art
- 150 000 € pour la mission eau et assainissement dont 25 000 € pour la DECI
- 141 000 € pour le bâtiment
- 152 000 pour les prestations de contrôle et d'auto surveillance assurées pour les communes et EPCI. A noter que ces recettes réalisées en toute ou partie par le SATESE du CD11 font l'objet de remboursements pour la majeure partie au CD.

Toutes les lignes sont espérées en hausse par rapport à 2022 et sont calées sur un objectif de facturation autour de 800 heures par agent.

A ce stade de l'exercice comptable, l'adoption du Compte Administratif devant intervenir avant le vote du budget, nous anticipons de reprendre le résultat cumulé de fonctionnement de 2022 pour un montant approximatif de 280 000 € (Déficit de fonctionnement 2022 de l'ordre de - 25 000 €, en ligne avec notre objectif, et excédent de fonctionnement reporté en 2022 pour un montant de + 306 000 €)

Le Département poursuit son soutien et continue de nous accorder la gratuité des équivalents temps plein (ETP) mis à disposition dans la limite de 90 000 € via la convention de mutualisation de services et d'équipements. Au-delà, l'ATD11 procède à un remboursement en fonction du temps passé.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 880 000 € et s'articulent essentiellement autour de 2 chapitres comptables :

- Chapitre 012 : charges de personnel
- Chapitre 011 : charges à caractère général

b) Personnel (Chapitre 012) :

Au cours de l'année 2022, le Département de l'Aude a revu son régime indemnitaire ainsi que son organisation du temps de travail. Afin de maintenir une attractivité équivalente au Département, l'ATD a calé son régime indemnitaire sur celui du Département. Pour ce qui est de l'organisation du temps de travail, les agents de l'ATD étaient déjà à 1607 h depuis 2014. Pour autant, nous nous calerons dès que possible

(passage préalable en Comité social territorial du CDG11 nécessaire) éga par le Département.

Les charges de personnel représentent la dépense principale de notre structure pour un montant de l'ordre de 698 000 € typique de la spécificité d'une structure dédiée à des prestations intellectuelles. L'effectif de notre structure a évolué pour remplir les missions qui sont attendues par nos adhérents. La formation et l'expérience de nos agents sont des gages de compétence et de technicité. Cette projection des charges de personnel 2023 tient compte des recrutements proposés en introduction.

L'effectif de l'agence technique compterait 12 agents permanents pour 11 ETP, auquel se rajoute notre étudiant alternant :

- 4 agents sur le pôle eau et assainissement (4 ingénieurs) : 3.7 ETP
- 1 agent dédié à la DECI (un étudiant alternant)
- 5 agents sur le pôle bâtiment et aménagement des espaces publics (1 techniciens et 4 ingénieurs/architectes) : 5 ETP
- 3 agents dédiés à la gestion de la structure (un directeur, une assistante de direction et un assistant administratif) : 2.3 ETP

En complément de cet effectif, la convention de mutualisation de services, entre le Département et l'ATD11, reconduit la mise à disposition d'agents départementaux sur des domaines d'expertise précis : ressources humaines, hydraulique, service eau et assainissement, service juridique, marchés publics...

c) Charges à caractère général (Chapitre 011) :

Le montant des dépenses à caractère général s'élèverait à **162 000 €**. Ces dépenses suivent une progression en lien avec le développement de l'agence et anticipe une inflation pour les postes de dépenses de carburants, de fournitures administratives ou encore de frais de formation. Cette estimation tient compte également de frais d'adhésion à des organismes de référence dans nos domaines d'intervention tels que le CEREMA ou l'ASTEE.

Parmi ces dépenses à caractère général, il est à noter un remboursement 2023 de l'ordre de 87 000 € pour la mise à disposition du personnel du Département. Le montant total valorisé de mise à disposition de personnel est estimé à 177 000 € (152 000 € pour les services liés à l'eau et l'assainissement, ainsi que 25 000 € pour les autres services que sont le service ouvrages d'art et les services marchés publics, juridique, communication). Du fait de la prise en charge par le Département des personnels mis à disposition à hauteur de 90 000 €, le reliquat du remboursement s'élèverait donc à 87 000 €. Ce soutien complémentaire en ressources humaines est précieux pour l'agence. Il permet de s'appuyer sur une organisation structurée de proximité et des compétences dans des domaines variés.

Le reste des dépenses se répartit en autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 11 000 €, en charges spécifiques (67) pour un montant de 2 000 €, ainsi que des dépenses imprévues pour 3 000 €.

Des dépenses d'ordre (042) d'environ 5 000 € concernent les dotations aux amortissements.

Investissement

Les dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement, nous prévoyons le renouvellement partiel de l'équipement informatique pour environ 5 000 €.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont essentiellement dues au résultat excédentaire, à l'emprunt n'est envisagé. Les recettes s'élèvent à 24 000 € dont 20 000 € de résultat d'investissement reporté et 4 000 € d'amortissements.

Nous devrions dégager un excédent d'investissement de l'ordre de 19 k€.

Synthèse

Ce rapport vous a exposé les orientations générales du projet de budget de l'Agence Technique Départementale de l'Aude pour 2023 qui visent, un léger excédent de 2 k€ de la section de fonctionnement, hors excédent reporté (qui s'établirait ainsi à 284 k€), et sur la base duquel je vous propose de débattre.

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 10/01/2023



ID : 011-200045540-20230109-2023_004-DE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 9 janvier 2023
Projet de délibération n°2023-04

Objet de l'affaire : approbation des nouvelles demandes d'adhésion

Date de convocation :

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'Agence technique départementale de l'Aude

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'ATD 11 et notamment son article 3,
VU le règlement intérieur de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ATD 11 et notamment son article 17,
VU les délibérations de demande d'adhésion de nouvelles collectivités,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée Générale de délibérer sur les demandes d'adhésion à l'ATD11,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE ET ENTERINE la demande d'adhésion pour les collectivités suivantes :

- Commune de Gramazie
- Commune de La Palme
- Commune Camps-sur-l'Agly
- Commune de Bages

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ